



Décision nº 2023/16

Convention de partenariat avec le Théâtre du Château - 2023

Le Président de la Communauté de Communes des Villes Sœurs,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L. 5211-2, L.2122-22 et L.2122-23,

Vu la délibération du Conseil communautaire n°20200716-7 du 16 juillet 2020 relative aux délégations données par le Conseil Communautaire au Président,

Considérant qu'un partenariat avec le Théâtre du Château d'Eu contribue pleinement au développement de la lecture sur le territoire, mission relevant du Réseau des Bibliothèques, et requiert une collaboration étroite avec ledit Réseau,

DECIDE

Article 1er: de mettre en place, dans les conditions prévues dans la convention annexée à la présente décision, un partenariat avec le Théâtre du Château de la Ville d'Eu concernant le co-accueil du spectacle « Pop-up Opéra » au sein des neuf bibliothèques du Réseau du 22 au 25 mars 2023;

Article 2 : la présente décision sera transmise au Préfet et transcrite sur le registre des délibérations du Conseil Communautaire.

Fait à Eu, le 14 mars 2023,

Envoyé en Sous-Préfecture le : Affiché le : Acte certifié exécutoire à Eu, Le Le Président,

Le Président, Eddie Facque

